



Ville de Melun  
République Française

**La ville de Melun  
Recrute  
Un jardinier (H/F),  
à temps complet,  
Titulaire ou contractuel**

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle.

La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.

Au sein du pôle cadre de vie et aménagement durable, le service des espaces vert, concourt à l'embellissement du territoire sur l'ensemble de la ville. Au sein de cette équipe, vous serez en charge de l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.

Activités principales :

- Entretien général en fonction des spécificités biologiques et paysagères du site : tonte, taille, désherbage, arrosage, ramassage des feuilles et des déchets verts, débroussaillage, préparation des sols, bêchage, griffage, ratissage, plantations diverses (arbres, arbustes, ...)
- Entretien des espaces fleuris : plantations annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes, vivaces ;
- Entretien des jardinières et suspensions ;
- Arrosage ;
- Utilisation de matériel à moteur ;
- Nettoyage et entretien des outils et équipements mis à disposition ; détecter les dysfonctionnements du matériel et en rendre compte.

Activités complémentaires :

- Rendre compte des désordres en tout genre constatés sur la voie publique et ses dépendances ;
- Utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais ;
- Participation à des manifestations occasionnelles.

Activités exceptionnelles :

- Epandage de sel de déneigement et mise en sécurité du domaine public ;
- Intervention pour la mise en sécurité du domaine public, notamment lors de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde ;
- Peut-être amené à remplacer un agent sur un autre secteur de l'équipe ou dans une autre équipe (équipe centre, équipe nord, équipe sud, production florale).

### **Profil recherché :**

- Vous avez une formation en espaces-verts, ainsi qu'une expérience sur un poste similaire ;
- Vous avez de bonnes connaissances en espaces verts et connaître les arbres, arbustes et plantes à massifs ;
- Vous connaissez les techniques et pratiques d'entretien et vous maîtrisez les consignes de sécurité au travail ;
- Vous êtes discret, disponible, méthodique et organisé ;
- Vous avez le sens du service public ;
- Votre rigueur, votre ponctualité et votre assiduité sont appréciées ;
- Vous êtes titulaire du CACES ;
- Vous possédez impérativement le permis B.

### **Modalités de recrutement :**

- . Cadre d'emploi des adjoints technique - catégorie C
- . Emploi permanent ;
- . Temps complet
- . Amicale du personnel ;
- . Compte épargne temps ;
- . Rémunération statutaire + IFSE + prime annuelle + CIA ;
- . Prise en charge des frais de déplacement frais domicile transport en commun
- . Gratification pour les médailles du travail
- . Règlement de congés et d'autorisation d'absence pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et personnelle
- . Plan de formation attractif pour parfaire et développer les compétences de vos agents et les vôtres

**Pour postuler** : merci d'envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de Monsieur le Maire :

- Par courrier postal : Hôtel de Ville  
16 rue Paul Doumer  
77000 MELUN
- Par mail : [recrutement@ville-melun.fr](mailto:recrutement@ville-melun.fr)

*La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.*

*Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux.*

*Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.*